



Règlement du Concours de Contes □

« Les Voix de la Terre : Récits des ancêtres »
Dans le cadre des Journées des peuples autochtones – Août 2025

Article 1 – Objet du concours

À l'occasion des **Journées des Peuples Autochtones**, célébrées en août 2025, la **Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)** organise un concours de conte intitulé :

« Les Voix de la Terre : Récits des ancêtres »

Il a pour vocation de faire vivre, transmettre et réinventer les récits issus des cultures autochtones. Le thème « *Les Voix de la Terre : Récits des ancêtres* » invite les participants à écrire un conte **inspiré des légendes, récits ancestraux, histoires transmises oralement ou imaginées dans l'esprit des traditions autochtones**.

Ce concours de conte a pour objectifs de :

1. **Encourager la transmission orale et écrite** du patrimoine culturel autochtone de Guyane, notamment à travers les légendes, récits ancestraux et histoires transmises par les aînés.
2. **Valoriser la richesse et la diversité des cultures autochtones**, en favorisant leur reconnaissance et leur expression dans l'espace public.
3. **Favoriser la créativité, l'expression littéraire et l'engagement culturel** des jeunes, des communautés et de toute personne sensible à l'héritage autochtone.
4. **Soutenir les dynamiques de préservation des langues et traditions autochtones**, notamment en encourageant les récits en langue autochtone accompagnés de traductions.
5. **Créer un espace de dialogue intergénérationnel**, en mettant en lumière la mémoire des anciens et les visions nouvelles des plus jeunes.
6. **Renforcer la visibilité des Journées des Peuples Autochtones**, à travers un événement culturel fédérateur et participatif.

Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne âgée de **15 ans et plus**, résidant sur le territoire guyanais.
 - **Catégorie 1** : Jeunes âgés de 15 à 25 ans
 - **Catégorie 2** : Adultes âgés de 25 ans et plus
- Les participations peuvent être individuelles ou collectives (centre de loisirs, pôle emploi, associations, groupes culturels, etc.).
- La participation est **gratuite**.

Article 3 – Caractéristiques des œuvres

- Le conte doit être **original**, et peut être :
 - Une **création libre**
 - Une **adaptation personnelle d'une légende ou d'un mythe autochtone** (avec mention de la source ou du contexte culturel)
 - Une **restitution d'un récit oral transmis par un aîné**
- Le texte est rédigé en **français** une traduction en **langue autochtone (wayana, teko, kali'na, lokono, wayapi, paykweneh)** serait un plus pour favoriser le bilinguisme ou le multilinguisme.
- Longueur recommandée : entre **1 000 et 5 000 caractères** (1 à 3 pages environ).
- Format attendu : **PDF ou WORD (.doc/.docx)** ; tapé à l'ordinateur ; Police : Calibri ; taille 12.

Article 4 – Modalités d'envoi

Les contes doivent être envoyés **avant le lundi 11 août 2025 (midi)** à l'adresse suivante :

contesjpa@ctguyane.fr

Chaque envoi doit comprendre :

- **Le texte du conte**
- **Le nom, prénom**, âge et coordonnées du ou de la participant(e) ou du groupe
- **Une brève présentation du conte ou de son origine** (3 à 5 lignes)
- **Une attestation sur l'honneur**, signée, confirmant que :
 - Le conte proposé est une œuvre **originale** de la personne participante ;
 - Il n'a fait l'objet d'**aucun plagiat** ;
 - Il a été rédigé **sans l'aide d'un outil d'intelligence artificielle générative** ;
 - Il **n'a jamais été primé** dans un autre concours ni publié auparavant sous aucune forme.

Article 5 – Critères de sélection

Le jury appréciera les contes selon les critères suivants :

- Qualité de l'écriture et richesse narrative
- Originalité ou fidélité aux traditions
- Respect du thème et lien avec l'héritage culturel autochtone
- Capacité à faire vivre l'esprit des légendes
- Émotion, symbolique, transmission

Article 6 – Jury

Le jury sera composé de :

- Représentant (e.s) des communautés autochtones
- Aîné (e.s) porteurs de mémoire
- Auteur (e.s) et conteur (e.s)
- Représentant (e.s) des organisateurs

Les décisions du jury sont **définitives et souveraines**.

Article 7 – Récompenses

Les œuvres sélectionnées recevront des prix honorifiques ou matériels, répartis comme suit :

Catégorie 15–25 ans :

- **1er prix** – Un ordinateur portable
- **2e prix** – Une tablette
- **3e prix** – Une montre connectée

Catégorie 25 ans et plus :

- **1er prix** – Un week-end à Kaw
- **2e prix** – Un bon restaurant
- **3e prix** – Un bon d’achat en librairie

Prix "Coup de cœur du jury"

Attribué à une œuvre particulièrement marquante, toutes catégories confondues.
Une pièce artisanale : **Banc sculpté**

Article 8 – Calendrier des dates clés

Lancement du concours de contes	23 juillet 2025
Fin du concours de contes	11 aout 2025 midi
Comité de sélection	14 août 2025
Remise des prix à l’Encre	19 août 2025

Article 9 – Droits d'auteur et diffusion

Les auteur(es) conservent l'intégralité de leurs droits. En participant, ils/elles autorisent cependant les organisateurs à diffuser leur œuvre dans le cadre :

- Des Journées des peuples autochtones,
- D'expositions ou lectures publiques,
- D'une publication collective non commerciale, avec mention de l'auteur(e) et du contexte culturel.

Article 10 – Acceptation

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.